



Un projet agricole pour la Bretagne *La profession donne le cap !*

Alors que les réformes se succèdent, et que les bouleversements internationaux impactent la vie des exploitations, les représentants de la profession ont voulu dessiner les contours de leur projet pour l'agriculture bretonne.

Terra a choisi de reprendre et de vous présenter les grandes lignes de ce projet défini par le Conseil de l'agriculture régional, le CAR.

Décliné sous forme de grandes priorités sur l'économie, le social, les territoires, l'environnement, ce document se veut avant tout un outil de travail, un outil de réflexion.

Au moment où l'agriculture et les agriculteurs, bousculés par les crises, ont besoin d'un dessin clair des ambitions et des orientations que le pays attend d'eux, la profession prend les devants et affiche son projet pour l'agriculture.

Le CAR

Le Conseil de l'agriculture régional de Bretagne (CAR) est une association dont le rôle est de permettre la concertation et l'action commune de la profession sur tout problème intéressant l'agriculture et les agriculteurs en Bretagne.

Il réunit les organisations professionnelles généralistes régionales suivantes :



Le CAR est présidé par la FRSEA Bretagne. Sur les sujets importants, le CAR s'ouvre à l'ensemble des organisations agricoles. Ainsi, pour la construction de ce projet agricole régional, l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) a été associée aux réflexions.

Un projet agricole pour la Bretagne

"Aujourd'hui les agricultrices et les agriculteurs manquent cruellement de lisibilité pour leur avenir.

Ils sont inquiets face à l'instabilité des marchés, à la volatilité des prix et aux incertitudes liées aux politiques publiques en re-discussion : PAC post 2013, fin des quotas, négociations à l'OMC...

Dans le même temps, le contexte décisionnel et réglementaire est en pleine mutation. La Loi de modernisation agricole (LMA), même si elle manque d'ambition, modifie les règles de fonctionnement de certaines structures. La Réforme générale des politiques publiques (RGPP) renforce l'échelon régional. Des Projets agricoles départementaux (PAD) sont ou seront révisés prochainement. Des réflexions sur l'orientation de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne ont été lancées par le préfet de Région et soutenues par le conseil régional.

Tout ceci plaide pour une expression forte, claire et volontaire de la profession agricole bretonne. La contribution du Conseil agricole régional (CAR) s'est inscrite dans cette dynamique. Elle se traduit par un référentiel partagé sur lequel nous pourrions nous appuyer, pour exprimer nos positions, dans toutes les instances où l'avenir de l'agriculture bretonne est en jeu. Nous avons construit ce référentiel sans occulter le monde dans lequel nous évoluons, et en ayant conscience des éléments sur lesquels nous avons une réelle capacité d'action.

Les objectifs et les actions concrètes que nous souhaitons mettre en œuvre reposent sur 6 priorités : assurer la compétitivité des exploitations agricoles, adapter les filières aux marchés, assurer le renouvellement des actifs, conforter l'emploi en agriculture, promouvoir une agriculture écologiquement intensive, préserver le foncier agricole.

L'enjeu de cette contribution est de doter la Bretagne d'outils permettant d'assurer plus de lisibilité et de clarté aux agriculteurs et d'agir pour la compétitivité et la pérennité de notre agriculture. Cette réflexion a été menée avec une double ambition : tout mettre en œuvre pour garantir un revenu décent et pérenne aux agriculteurs bretons et renforcer la place de l'agriculture dans la dynamique socio-économique globale de notre région.

L'agriculture est au cœur du développement de la Bretagne."

Laurent Kerlir

Président du Conseil agricole régional



Le poids économique de l'agriculture bretonne.

En Bretagne, dans une commune rurale moyenne, la production agricole représente **40 à 60 exploitations, 80 emplois et 6 millions d'euros de chiffre d'affaires.**

Le chiffre d'affaires annuel de l'agroalimentaire breton est de **18 milliards d'euros**, dont 3 milliards à l'exportation.

Au delà de l'agroalimentaire, la contribution minimale de l'agriculture, au niveau de l'ensemble des entreprises bretonnes, représente 39 % du chiffre d'affaires, 34 % des exportations et 30 % des emplois.

Source Jean Ollivro, géographe, président de Bretagne prospective.
<http://www.bretagne-prospective.org>

SOMMAIRE DU DOSSIER

L'agriculture au cœur du développement de la Bretagne **p 23**

Economie

- Assurer la compétitivité des exploitations agricoles **p 24**
- Adapter les filières aux marchés **p 25**

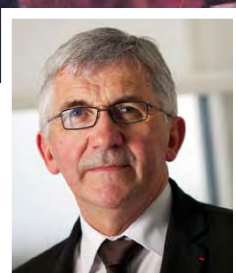
Social

- Assurer le renouvellement des actifs agricoles **p 26**
- Conforter l'emploi en agriculture **p 27**

Environnement

- Promouvoir une agriculture écologiquement intensive **p 28**
- Préserver le foncier agricole **p 29**

L'agriculture au cœur du développement de la Bretagne



"Poumon économique de la Bretagne, l'agriculture est au cœur du développement de notre région. Nous devons amplifier nos actions d'information et de communication pour réaffirmer son utilité économique, environnementale et sociale en tissant, notamment, des liens avec d'autres secteurs économiques."

Gérard Pelhate - président de l'AROMSA (Association bretonne des organismes de la Mutualité Sociale Agricole).

Un secteur d'utilité sociale et sociétale pour la Bretagne.

Une exploitation agricole bretonne génère en moyenne 5 emplois directs : 2,5 dans les exploitations agricoles, 2 dans les industries agro-alimentaires et 0,5 dans l'agro-équipement et les services. Ainsi, les 34 000 exploitations agricoles bretonnes génèrent directement **170 000 emplois**, soit 14 % des emplois de la région. Par ailleurs, l'industrie agroalimentaire représente **36 % des emplois industriels de la région**.

L'agriculture bretonne se caractérise par une diversité de productions (lait, viande bovine, porcine, volailles, lapins, oeufs, légumes, céréales, etc.) et de systèmes de productions. 80 % des exploitations agricoles sont engagées dans une ou plusieurs démarches qualité. Elle offre donc à nos concitoyens des produits de proximité, sûrs (sécurité sanitaire, traçabilité) en quantité et en qualité.

L'agriculture fait partie du patrimoine breton. Les racines de la culture bretonne sont rurales et agricoles. C'est elle qui a forgé le développement de la Bretagne : plan routier breton, transport, compagnie maritime, etc. Aujourd'hui, chaque Breton peut être fier des défis relevés grâce à la force du monde agricole !

Un secteur économique ancré au territoire, qui n'est pas délocalisable.



Une utilité environnementale indéniable.

Avec **251 000 km de haies**, l'agriculture façonne la beauté des paysages bretons. Elle lutte contre l'artificialisation des terres et entretient les zones humides.

Depuis une quinzaine d'années, l'engagement des agriculteurs bretons en faveur de l'environnement a été colossal ! Un milliard d'euros a été investi dans la mise aux normes des élevages, qui s'est traduite, notamment, par la construction de 450 stations de traitement des effluents d'élevage. Les pratiques agricoles ont profondément évolué : fertilisation raisonnée, **100 % de couverts végétaux**, bandes enherbées le long des cours d'eau, utilisation des engrais minéraux en baisse de 30 % depuis 10 ans. Cet engagement s'est déjà traduit par **une baisse de 20 % des taux de nitrates** dans les cours d'eau. La Bretagne est ainsi la première région française, au niveau de la baisse des taux de nitrates, et celle qui a le plus investi en faveur de l'environnement.

L'agriculture offre, par ailleurs, un gisement de développement pour des projets énergétiques : méthanisation, cogénération, photovoltaïque, bois énergie, etc.

Assurer la compétitivité des exploitations agricoles



"Aujourd'hui, dans l'ensemble des filières de productions agricoles bretonnes, les revenus dégagés par les agriculteurs sont insuffisants. Cette situation est inacceptable au regard des compétences et des risques engagés. Notre volonté est d'encourager les agricultrices et les agriculteurs dans leur rôle de chef d'entreprise, et de les accompagner dans l'amélioration des coûts de revient. Une préoccupation qui doit concerner tous les maillons de la filière. Notre priorité est de lutter contre les contraintes et les freins qui nous handicapent, face à la concurrence des autres pays."

Jacques Jaouen - président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Accompagner l'adaptation des exploitations pour optimiser les performances économiques, quels que soient les systèmes de production et de commercialisation.



Développer le conseil et la formation des actifs agricoles à la culture du coût de revient.

Mettre à la disposition des agriculteurs et **encourager** l'utilisation des outils de diagnostic / projet pour accompagner les stratégies d'investissement et le développement de nouveaux projets.

Réduire les consommations d'énergie.

Renforcer les travaux de recherche et **mettre en place** un observatoire des systèmes de production pour éclairer les agriculteurs dans leurs choix. Géré par la profession, cet observatoire permettra de construire les positions à faire valoir lors de la définition de nouvelles politiques agricoles. Il permettra également d'orienter la recherche de références pour assurer les meilleurs gains technico-économiques.

Mieux gérer les risques dans chaque exploitation.

Adapter la fiscalité agricole en relevant les plafonds de Dotation pour aléas (DPA) et de Dotation pour investissements (DPI).

Evaluer la pertinence du développement d'outils assurantiels adaptés aux productions bretonnes et, en particulier, à l'élevage.



Lutter contre les distorsions sociales, fiscales, environnementales, sanitaires et monétaires.

Constituer un observatoire de ces distorsions à tous les niveaux (du mondial au local).

Communiquer et mobiliser les élus sur les distorsions de concurrence.

Mettre en place une expérimentation bretonne portant sur la simplification administrative et réglementaire.

Œuvrer pour la mise en place de la TVA sociale.

Adapter et concilier le droit du travail aux contraintes du métier.

Adapter les filières aux marchés



"La Bretagne est la première région agricole et agroalimentaire française. Face à l'évolution des marchés et à la volatilité grandissante des prix, il est indispensable d'adapter l'organisation de nos filières et de mieux les structurer. Nous devons renforcer la place des producteurs et réorganiser nos outils de transformation."

Georges Galardon - vice-président de Coop de France Ouest

Redonner du pouvoir aux producteurs au sein des filières et agir pour la gestion et la régulation des marchés.

Développer les Organisations de producteurs (OP) à l'échelon territorial pertinent.

Expérimenter la mise en place d'Associations d'organisations de producteurs (AOP) pour une gestion concertée des marchés avec, par exemple, un fonds de mutualisation.

Accompagner les circuits courts et l'agroBio dans les organisations de filières.

Privilégier l'utilisation des aides du 1^{er} pilier de la PAC pour assurer la gestion de marché.

Utiliser toutes les potentialités des marchés.

Faire fonctionner réellement l'observatoire des marges et des prix .



Développer des stratégies et de la cohésion entre les entreprises, pour la transformation et la commercialisation des produits.

Développer les investissements concertés dans les outils industriels, en réservant, notamment, l'accès au grand emprunt à des projets collaboratifs.

Mettre en place des plateformes de vente à l'export.

Rénover l'assurance crédit d'Etat pour renforcer la place des entreprises bretonnes à l'export.

Assurer une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein de chaque filière.

Agir pour que la contractualisation se fasse de façon collective au travers des OP et AOP.

Récupérer les gains de productivité réalisés par les producteurs sous forme de valeur ajoutée à la production.

Promouvoir la consommation des produits bretons dans notre région, notamment en restauration hors foyer.

Pérenniser l'observatoire des IAA et élargir son périmètre aux différents maillons de la filière.



Assurer le renouvellement des actifs agricoles



"En Bretagne, dans les cinq prochaines années, une exploitation sur quatre, (6 800 au total), sera amenée à changer de main. Afin d'assurer ce renouvellement, nous mettrons tout en œuvre pour promouvoir le métier de chef d'exploitation, garantir des projets viables et vivables et assurer la maîtrise des capitaux investis par les agriculteurs en place. "

Sébastien Fesnoux – président de JA Bretagne

Installer les porteurs de projet sur des exploitations viables et vivables quel que soit le système de production.



Favoriser des transmissions d'exploitation basées sur la valeur économique.

Réaliser des diagnostics sur toutes les exploitations à céder, pour évaluer les perspectives d'installations, et éventuellement, de réinstallations réussies.

Au delà des enjeux de territoire, **prendre systématiquement en compte** la performance économique et la dimension humaine dans le développement de systèmes d'exploitation.

Formaliser un dispositif unique, géré par la profession, pour l'accompagnement de l'installation.

Permettre la transmission progressive avec des capitaux maîtrisés par les agriculteurs en place.

Accompagner les investissements à la création-reprise en agriculture par la mise en place d'un fonds de cautionnement régional.

Créer un fonds d'investissement collectif, géré par la profession, pour la création-reprise des exploitations afin de pallier, en partie, l'exigence d'autofinancement.



Permettre la transmission des outils et des savoir-faire.

Mettre en place un dispositif unique pour accompagner et former les futurs cédants.

Centraliser dans les Répertoires départ/installation (RDI) les données du recensement agricole et des fichiers des coopératives et groupements.

Dynamiser et professionnaliser le réseau des maîtres de stages qui accueillent les futurs exploitants.

Favoriser la transmission progressive des savoir-faire via le salariat ou une période d'essai dans le cadre d'un Contrat de pré installation (CPI).

Conforter l'emploi en agriculture



"Avec 3 000 emplois à pourvoir chaque année, le renouvellement des actifs est un enjeu majeur pour l'agriculture bretonne. Notre volonté est d'anticiper les évolutions du milieu agricole pour adapter les compétences nécessaires à l'exercice des métiers de la production."

Laurent Kerlir, président de la FRSEA Bretagne

Favoriser l'attractivité des métiers.

Promouvoir les métiers et les formations en production agricole auprès des collégiens et lycéens de l'enseignement général.

Renforcer l'information des "acteurs relais" sur les emplois, les métiers et les formations en production agricole.

Parler positivement du métier.

Faire évoluer les dispositifs de formation pour les adapter à l'emploi.

Renforcer l'observatoire emploi/formation en production agricole pour mieux identifier les besoins.

Réaliser un diagnostic de l'insertion professionnelle des diplômés agricoles.

Améliorer l'insertion dans l'emploi des publics non issus du milieu agricole en valorisant les transferts de compétences.

Accompagner la reconversion professionnelle au sein du milieu agricole.



Favoriser l'acquisition de compétences en ressources humaines pour les chefs d'entreprise et les responsables d'élevages ou de cultures.

Développer les compétences à la gestion des ressources humaines et des risques professionnels dans les exploitations.

Renforcer le tutorat des salariés en agriculture.

Reconnaître chaque actif au sein des exploitations agricoles.

Développer l'égalité professionnelle en agriculture.

Reconnaître le statut du salarié agricole notamment dans les Projets agricoles départementaux (PAD).



Promouvoir une agriculture écologiquement intensive



"Avec une baisse des taux de nitrates de 20% dans les cours d'eau depuis 10 ans, la Bretagne est la région française qui a le plus investi en faveur de l'environnement. Nous voulons poursuivre notre engagement dans un cadre réglementaire stabilisé. Nous agirons pour adapter la réglementation et les pratiques aux réalités agronomiques et économiques."

Jean-Yves Tessier - vice-président de Groupama Loire-Bretagne

Montrer notre capacité à concilier intensification et protection de l'environnement.



Prendre en compte et quantifier les actions qui répondent à cet objectif (observatoire, base de données);

Développer la recherche et l'innovation en matière de systèmes d'exploitation conciliant économie et environnement.

Renforcer la diffusion des références et la formation des agriculteurs.

Favoriser la valorisation des produits organiques bruts ou issus de traitement sur le territoire breton.

Optimiser l'utilisation des engrais organiques pour la fertilisation des cultures en faisant évoluer la réglementation.

Optimiser les effluents d'élevage dans la filière méthanisation.

Obtenir un cadre réglementaire environnemental stable.

Mesurer le plein effet des réglementations en cours, avant d'envisager de nouvelles réglementations.

Mettre en place des outils officiellement reconnus pour évaluer la faisabilité et la capacité de mise en œuvre des réglementations.

Remplacer la logique de contraintes réglementaires par la définition d'objectifs environnementaux réalistes et partagés.



Contribuer à l'indépendance énergétique de la Bretagne.

Développer la valorisation énergétique des produits organiques par la réalisation de diagnostics, le conseil et les aides à l'investissement.

Soutenir l'installation de co-génération dans les serres et de méthaniseurs.

Soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles et interdire le photovoltaïque au sol.

Préserver le foncier agricole



"La Bretagne perd chaque jour 10 hectares de surface agricole. Cette évolution n'est pas acceptable car elle met en péril l'existence même de l'économie agricole dans certains territoires. Notre volonté est d'œuvrer au maximum pour la préservation et la valorisation du foncier agricole."

Jean Paul Kerrien – Fédération bretonne du Crédit agricole

Limitier la consommation des surfaces agricoles.

Mettre en place un observatoire du foncier et valoriser localement ces données à partir des documents d'urbanisme.

Coordonner la mise en œuvre et promouvoir les outils d'aménagement parcellaire.

Mettre en place une instance de concertation régionale.

Réhabiliter les friches industrielles avant d'utiliser le foncier agricole pour créer de nouvelles zones commerciales.

Taxer les changements de destination des terres agricoles, les friches industrielles et les friches agricoles.

Favoriser la densification de l'habitat.

Proscrire le photovoltaïque au sol.

Encadrer l'implantation d'éoliennes sur les terres agricoles.



Optimiser l'organisation du foncier.

Rendre obligatoire la réalisation d'un diagnostic agricole avant de définir les documents d'urbanisme.

Encourager et accompagner les agriculteurs dans les échanges parcellaires.

Favoriser l'utilisation agricole des réserves foncières des collectivités.

Privilégier l'utilisation des terres agricoles pour la production végétale destinée à l'alimentation humaine ou animale.

Cibler et limiter les surfaces consacrées aux cultures à valorisation énergétique.